Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 juin 2013, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

130-06-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

131-06-13 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procèsverbal de la séance du 13 mai 2013 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

132-06-13 AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse à l'Agence de développement de Ferme-Neuve la somme de 34,728.48 \$ représentant le 2° et dernier versement sur la somme due par la municipalité pour l'année 2012 des taxes foncières et du règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo.

ADOPTÉE

133-06-13 RAPPORT FINANCIER 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité informe le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qu'un délai de 2 mois additionnels est nécessaire avant l'envoi des états financiers municipaux 2012.

ADOPTÉE

134-06-13 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIEL (art. 176.4 CM)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt les états comparatifs au 31 mai 2012 et au 31 mai 2013 de la Municipalité de Ferme-Neuve tel que requis par le Code municipal du Québec article 176.4.

QUE les documents soient déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

135-06-13 APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN SOINS DE SANTÉ DE FERME-NEUVE

ATTENDU que le secteur géographique Lièvre Nord est le seul de la MRC à ne pas avoir de point de service du CLSC;

ATTENDU que le « Diagnostic territorial 2013 – Bilan et enjeux de développement » démontre clairement que l'accès à des soins de santé primaires fait partie d'une stratégie d'amélioration de la performance du système de santé;

ATTENDU que la croissance démographique pour le groupe d'âge de 65 ans et plus va se poursuivre encore pour plus de 10 ans et que ce groupe d'âge est celui qui requiert fréquemment l'accès à des soins de santé à proximité;

ATTENDU que les accès à des services de proximité, dont les soins de santé, sont essentiels à l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU que Ferme-Neuve est la municipalité centre du secteur Lièvre Nord et qu'elle possède déjà les infrastructures d'accueil pour des soins de santé via la Coopérative de Santé à Ferme-Neuve;

ATTENDU qu'il est difficile pour une clinique non GMF d'attirer de nouveaux médecins;

ATTENDU que le désengorgement de l'urgence de l'hôpital passe par l'accès à des soins en dehors des services publics tel que déclaré par le ministre de la Santé M. Réjean Hébert;

ATTENDU que la première ministre Mme Pauline Marois entend résoudre le problème de l'iniquité interrégionale du financement de la santé dans les Laurentides;

ATTENDU que le besoin de consultation pour soins immédiats et sans rendez-vous pour des causes mineures et qu'un rendez-vous avec son médecin de famille est souvent dans un délai de 2 mois ce qui oblige ces malades à se retourner vers l'urgence;

ATTENDU que les nouvelles infirmières praticiennes spécialisées sont en mesure de répondre à la majorité des besoins de soins d'urgence pour causes mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité appui la demande de la Coopérative de Solidarité en Soins de Santé à Ferme-Neuve afin qu'un point de service du CLSC avec un service de sans rendez-vous soit mis en place à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

136-06-13 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-ST-PHILIPPE

ATTENDU que certains secteurs de la Municipalité de Ferme-Neuve ne sont pas couverts en totalité par les ondes cellulaires déjà existantes sur son territoire:

ATTENDU que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire qu'un déploiement d'ondes cellulaires soit mis en place sur son territoire, afin de desservir la population avec un service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande l'appui des municipalités environnantes afin de déposer une demande officielle aux promoteurs de réseaux de téléphonie sans fil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'appuyer la demande de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à faire les démarches auprès de promoteurs de réseaux de téléphonie sans fil afin que toute la population des municipalités environnantes soit desservie par un service de téléphonie cellulaire.

137-06-13 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent une subvention pour l'année 2013 :

Chevaliers de Colomb 300 \$
Club Quad Villages H-L 15-106 3 000 \$

ADOPTÉE

138-06-13 MARGE DE CRÉDIT « LES AMIS DE LA MONTAGNE »

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité autorise le paiement de la marge de crédit correspondant au cautionnement, soit de 90 000 \$ au Centre financier aux entreprises les Hautes (CFE).

ADOPTÉE

139-06-13 ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Félix Papineau soit retenu à titre d'étudiant pour venir en aide à l'inspectrice en bâtiments.

QUE sa rémunération soit fixée à 13.77 \$ l'heure, 30 heures semaine.

ADOPTÉE

140-06-13 SALAIRE DES ÉTUDIANTS(ES) POUR LE TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la rémunération des étudiants(es) qui seront engagés(es) pour la saison 2013 pour le terrain de jeux de Ferme-Neuve soit fixée à 10,15 \$ l'heure.

Karine Guy Caroline Ste-Marie Molly Guénette

141-06-13 ACHAT D'UN TERRAIN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 2,000 \$ puisée à même le surplus accumulé 2011 pour payer l'achat du terrain de Monsieur Jean-Marc Piché sur une partie du lot (10-1-P, canton Moreau, superficie de 537.3 m²).

ADOPTÉE

142-06-13 PROCUREUR PATRONAL (GRIEF / FN-02-05-13) POUR LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le service du Carrefour du capital humain en relations de travail et ressources humaines soit retenu à titre de procureur patronal (grief / FN-02-05-13) pour représenter la Municipalité de Ferme-Neuve;

QUE les coûts afférents à cette offre seront ceux détaillés à la lettre du 27 mai 2013 signée par Me Jennifer Brodeur, LL.B., MBA.

ADOPTÉE

143-06-13 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES ÉLECTIONS 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, la secrétaire-trésorière adjointe et le président des élections sont autorisés à disposer d'un montant de 15 000 \$ pour les dépenses à effectuer pour les élections 2013.

ADOPTÉE

144-06-13 TAUX DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les salaires soient déterminés comme suit :

Journée du vote par anticipation à la journée (27 octobre)

Scrutateur	114\$
Dépouillement (jour du vote)	32 \$
Secrétaire du bureau de vote	90 \$
Dépouillement (jour du vote)	32 \$
PRIMO	96\$

Journée du vote (3 novembre)

Scrutateur (inclus dépouillement)	153 \$
Secrétaire du bureau de vote (inclus dépouillement)	103 \$
PRIMO (Inclus dépouillement)	110\$

Membre de la Commission de révision

Membre	14 \$/heure
Secrétaire	12 \$/heure
Agent réviseur	11 \$/heure

Frais de déplacement .45 \$ du km

Président d'élection Rémunération selon la Loi Secrétaire d'élection Chapitre E-2.2 Adjointe au président d'élection Règlement R.2

Table de vérification

Président de la table 133 \$
Membre de la table 103 \$

Séance d'information 15 \$/par

personne pour la

soirée

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

AVIS DE MOTION 21-9

AVIS DE MOTION (21-9)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

AVIS DE MOTION 22-3

AVIS DE MOTION (22-3)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Georges Piché qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 22 relatif à la condition d'émission des permis de construction.

AVIS DE MOTION 24-3

AVIS DE MOTION (24-3)

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

AVIS DE MOTION 25-5

AVIS DE MOTION (25-5)

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction.

145-06-13 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL 130083 PRÉSENTÉE PAR RICHARD WERBROUCK, AU 10, CHEMIN LAC BERTRAND, LOT 9-B-P ET LOT 10-C-P DU RANG 4 AU CADASTRE WURTÈLE, ZONE REC 01

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Richard Werbrouck et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement du bâtiment principal dont le mur EST situé à 8.40 mètres et son autre coin situé à 6.57mètres sur la marge de recul avant prescrit à 10 mètres ;

Permettre également le mur SUD situé à 3.38 mètres et son autre coin situé à 2.09 mètres sur la marge de recul latérale prescrit à 7 mètres ;

Permettre également le mur OUEST situé à 11.05 mètres et son autre coin situé à 12.21 mètres sur la marge de recul au lac prescrit à 20 mètres ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 22 mai 2013, portant le numéro CCU-76-05-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Richard Werbrouck afin de permettre un empiètement du bâtiment principal dont le mur EST situé à 8.40 mètres et son autre coin situé à 6.57mètres sur la marge de recul avant prescrit à 10 mètres ;

Permettre également le mur SUD situé à 3.38 mètres et son autre coin situé à 2.09 mètres sur la marge de recul latérale prescrit à 7 mètres ;

Permettre également le mur OUEST situé à 11.05 mètres et son autre coin situé à 12.21 mètres sur la marge de recul au lac prescrit à 20 mètres le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC 01 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 14 mai 2013 et portant le numéro de dossier WU 04 9B-3 enregistré sous le numéro de minute 2713 et démontrant les mesures, le tout pour le bâtiment principal du 10, chemin du Lac-Bertrand à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 9-B-P et lot 10-C-P du rang 4 au cadastre Wurtèle, au cadastre officiel du Québec, zone municipale REC 01.

146-06-13 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL 130071 PRÉSENTÉE PAR LES SCIES À CHAINES FERME-NEUVE INC., AU 49, ROUTE 309 SUD, LOT 47-P RANG 2 AU CADASTRE POPE, ZONE COM 01

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Les Scies à chaines Ferme-Neuve et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement du bâtiment principal, situé à 6.52 mètres sur la marge de recul latérale prescrit de 7 mètres, bien que lors de la construction aucune marge de recul n'était imposée.

Permettre un empiètement du bâtiment agrandi en 1980 par l'arrière, le coin est situé à 5.30 mètres sur la marge de recul latérale prescrit à 7 mètres, le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone COM 01;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 22 mai 2013, portant le numéro CCU-75-05-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Les Scies à chaines Ferme-Neuve inc. afin de permettre un empiètement du bâtiment principal, situé à 6.52 mètres sur la marge de recul latérale prescrit de 7 mètres.

Permettre un empiètement du bâtiment agrandi en 1980 par l'arrière, le coin est situé à 5.30 mètres sur la marge de recul latérale prescrit à 7 mètres le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone COM 01 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 7 mai 2013 et portant le numéro de dossier PP 02 47-10 enregistré sous le numéro de minute 2712 et démontrant les mesures, le tout pour le bâtiment principal du 49, Route 309 Sud à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 47-P du rang 2 au cadastre Pope, au cadastre officiel du Québec, zone municipale COM 01.

ADOPTÉE

Monsieur Yvon Forget quitte son siège il est 20 h 47.

147-06-13 ANNÉE DE CONSTRUCTION DU 270, 8° AVENUE (ROGER BEAUREGARD)

ATTENDU que selon les membres du conseil, le bâtiment situé au 270, 8e Avenue, lot 158-P date des années 1950, matricule # 8473 78 6795;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme à l'évaluateur de la MRC d'Antoine-Labelle pour que celui-ci modifie la date de construction inscrit sur le rôle d'évaluation de la Municipalité de Ferme-Neuve pour que l'on puisse y lire 1950.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION URBANISME)

148-06-13 ENTÉRINER LA DÉPENSE AUTORISÉE PAR LE COMITÉ DE VOIRIE MUNICIPALE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve entérine la dépense autorisée par le comité de voirie municipale de 6 700 \$ plus taxes pour les travaux à la piste de course pour le festival des camionneurs qui a eu lieu le 31 mai, 1^{er} et 2 juin que cette somme soit prise à même le surplus 2011.

ADOPTÉE

Monsieur Yvon Forget reprend son siège il est 20 h 52.

149-06-13 MINISTÈRE DES TRANSPORTS RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de réduire la limite de vitesse sur la route 309 près de l'entreprise « Portes & Fenêtres DM », de modifier la zone de 90 km actuelle pour la porter à 70 km, soit jusqu'à l'entrée du village, et ce, dans les deux sens.

ADOPTÉE

150-06-13 PROGRAMME TECQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que seuls les établissements existants et légalement établis seront desservis par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés, et qu'il n'y aura pas d'autres constructions dans la zone 0-20 ans, dans le cadre du programme TECQ 2010-2013.

151-06-13 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve s'est adressée au ministère des Transports à plusieurs occasions et que les réponses se font toujours attendre ;

ATTENDU que la municipalité désire obtenir des réponses dans les plus brefs délais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve s'adresse au député Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle afin qu'il fasse des démarches auprès du MTQ afin que la municipalité puisse connaitre les échéances des demandes faites depuis les 2 dernières années.

ADOPTÉE

152-06-13 ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics de la Municipalité de Ferme-Neuve par l'intermédiaire de son directeur a procédé par voie d'invitation écrite pour la soumission pour l'achat d'une niveleuse usagée;

CONSIDÉRANT que 5 entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner:

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit (taxes incluses):

 Les Machineries PROMAC 	97,153.88 \$
- Déneigement Fontaine Gadbois inc.	99,970.76\$
- Service Forestier de Mont-Laurier Ltée	86,231.25 \$

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire selon un rapport du directeur des travaux publics a été jugé conforme à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec l'entreprise *Déneigement Fontaine Gadbois inc.* pour effectuer la vérification mécanique de la niveleuse, et qu'un nouveau rapport soit donné au conseil avant d'octroyer le contrat d'achat.

ADOPTÉE

153-06-13 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du budget discrétionnaire, au député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé.

QUE la présente demande de subvention soit faite pour des travaux à être réalisés sur certaines sections dans le secteur urbain, soit sur la 8° Rue, 9° Avenue, 10° Avenue, 10° Rue, 15° Avenue, chemin du Lacdes-Journalistes, et Croissant des Journalistes, et pour le secteur rural, 1° rang de Moreau, 1° rang de Wurtèle, et 2° rang de Gravel.

QUE les travaux servent à l'amélioration de chaussées, protection de routes (bordure, accotement, etc.), drainage et égouts pluviaux.

ADOPTÉF

154-06-13 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 633 574 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU que le vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B et un rapport spécial de vérification externe dûment complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

155-06-13 CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 128

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 128 signé par le directeur général et secrétaire-trésorier et qui précise que le nombre de personnes ayant signé sur le registre est de 0, soit accepté pour dépôt.

QUE le règlement numéro 128 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

QU'un référendum n'est pas nécessaire dans les circonstances.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION LOISIRS, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

156-06-13 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2013-04

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2013, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013-04

POSTE	# COMPTE	DT	СТ
Loisirs			
Pièces et accessoires bibliothèque	02-702-30-640-00		284.00
Cotisation bibliothèque	02-702-30-494-00	284.00	
Entretien aménagement horticole	02-701-51-642-00		400.00
Achat exploitation distributrice	02-701-91-610-11		6500.00
Achat exploitation distributrice	02-701-91-610-12		8000.00
Pièces et accessoires restaurant	02-701-91-640-00		400.00
Fournitures et permis	02-701-91-641-00		250.00
Essence/huile parc	02-701-51-631-00	400.00	
Frais de transport	02-701-91-321-00	160.00	
Achat exploitation distributrice	02-701-92-610-00	6500.00	
Achat exploitation snack	02-701-92-610-01	8000.00	
Pièces et accessoires	02-701-92-640-00	240.00	
Fournitures et permis	02-701-92-641-00	250.00	
Ent. Rép. Bâtiment et terrain	02-701-20-522-00		327.00
Journaux, avis public	02-701-10-341-00		137.00
Cotisation et abonnement	02-701-10-494-00	137.00	
Ent. Rép. Infrastructure centre	02-701-20-521-00	327.00	
Assurance centre sportif	02-701-20-421-00	1477.00	
Ent. Rép. Machinerie et équipement	02-701-20-526-00		1545.00
Pièces et accessoires parc	02-701-51-640-00		112.00
Entretien et rép. Infrastructure	02-701-20-521-00	1545.00	
Essence/huile parc	02-701-51-631-00	112.00	
Urbanisme			
Secrétariat urbanisme	02-610-00-141-22		920.00
Congrès urbanisme	02-610-00-346-00		637.00
Ass-coll – inspectrice en bâtiment	02-610-00-282-00	920.00	
Frais de déplacement insp. Bâtiment	02-610-00-310-00	100.00	
Publicité et information urbanisme	02-610-00-340-00	237.00	

Formation	02-610-00-454-00	300.00	
Assurance	02-610-00-421-00	30.00	
Administration			
Frais de poste et transport	02-130-10-321-00		221.00
CNT	02-130-10-272-00	221.00	
Assurances générales	02-130-10-421-00		3570.00
Assurance	02-110-00-421-00	452.00	
Assurances générales	02-130-10-421-00		278.00
Sécurité publique			
Honoraires professionnels	02-220-00-419-00		212.00
Cotisations et abonnements	02-220-00-494-00	212.00	
Honoraires professionnels	02-220-00-419-00		212.00
Salaires brigadières	02-290-10-141-30		500.00
Cotisations et abonnements	02-220-00-494-00	212.00	
CSST	02-290-10-252-00	500.00	
Voirie			
Pièce et accessoires voirie rurale	02-322-00-640-00		300.00
Pièces et accessoires urbaine	02-323-00-640-00	300.00	
Assurance administration voirie	02-321-00-421-00	931.00	
Assurance véhicule voirie rurale	02-322-00-425-00	385.00	
Assurance véhicule	02-331-00-425-00	245.00	
déneigement			
Assurances véhicules voirie	02-322-00-425-00	278.00	
rurale			
Hygiène du milieu			
Assurance usine filtration	02-412-00-421-00		66.00
Assurance usine épuration	02-414-00-421-00		55.00
Publicité, journaux, avis	02-412-00-341-00	11.00	
Cotisation et abonnement	02-412-00-494-00	55.00	
Cotisation et abonnement	02-414-00-494-00	55.00	
Assurance filtration	02-412-00-421-00	50.00	
	GRAND TOTAL	24 926.00 \$	24 926.00 \$

ADOPTÉE

157-06-13 COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 10 JUIN 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 juin 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	64,681.44 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10,649.80 \$
TOTAL DU MOIS	75,331.24 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

158-06-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 38.

> ADOPTÉE GILBERT PILOTE, Maire NORMAND BÉLANGER,

Directeur général